

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION DE SAINT-LOUIS

CONSEIL REGIONAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU 24/09/2004

Sur convocation de son Président Aliou NIANG, la Commission Permanente du Conseil Régional de Saint-Louis s'est réunie le 24 septembre 2004 à la Salle de délibération de l'Hôtel de Région à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de tournée du Président du Conseil Régional
2. Mémoire de la Chambre des Métiers
3. Validation du Cadre Permanent de Concertation des Collectivités Locales.
4. Exposé du Directeur de l'Hydraulique
5. Exposé du Directeur Général de l'ASER
6. Exposé du Conseiller Mamadou Fall sur la technologie silicatique, une nouvelle vie dans le désert ;
7. Exposé du Président Moussa Sow et du Directeur de l'ARD sur l'Etat d'avancement des projets.

Etaient présents à cette réunion (cf feuille de présence).

Ouvrant la séance, le Président du Conseil Régional a d'abord présenté aux membres de la commission permanente M. Aliou NIANG, Directeur de l'ASER et Babacar Diop, Ingénieur hydraulicien, représentant le Directeur de l'hydraulique, venus les entretenir respectivement de la politique d'électrification rurale et de la politique hydraulique du Sénégal. Il les a par ailleurs remercié d'avoir accepté de faire le déplacement malgré leur calendrier surchargé.

Prenant la parole, le Directeur de l'ASER a dit sa joie d'exposer devant la commission permanente sur une question aussi importante et stratégique que la politique d'électrification rurale du Sénégal. Cette option traduit, selon lui, la volonté du Conseil Régional de prendre à bras le corps les problèmes de développement de la région.

Sur les raisons qui ont poussé le Gouvernement du Sénégal à mettre en chantier cette vaste politique d'électrification rurale, le Directeur de l'ASER a fourni les explications suivantes :

D'après le recensement de la population réactualisé en 2000, 5.600.000 hts sur les 10.300.000 hts que compte le Sénégal vivent dans environ 10.000 villages (localités rurales).

Or sur les 14.000 localités rurales du pays, seules 268 étaient électrifiées en 1998 ; tandis que le nombre de clients ruraux de la SENELEC ne représentait que 27.000 sur les 330.000 abonnés.

A cela s'ajoute la faiblesse du taux national qui se situe à 30,3% en 2001 contre une moyenne mondiale dépassant les 60%.

L'ampleur des défis à relever et la raréfaction des ressources, note-t-il, ont amené les pouvoirs publics à s'orienter vers une nouvelle approche fondée sur un partenariat secteur privé/secteur public.

Pour atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement de faire évoluer le taux d'électrification rurale de 7% en 2002 à 15% en 2005, l'ASER expérimente de nouveaux instruments basés sur la division du pays en 18 concessions, la mise en place de nouveaux mécanismes financiers et le développement de projets dits spontanés ou d'initiatives locales.

Par ailleurs, M. NIANG a passé en revue les objectifs de l'ASER et précisé le nouveau cadre législatif et réglementaire qui régit la politique de l'électrification rurale.

Le volet socio-économique du projet a aussi été nettement mis en relief par l'exposant.

A la suite de cet exposé, les conseillers se sont réjouis et félicités de la nouvelle démarche initiée par le Président du Conseil Régional consistant à engager le débat sur des questions qui préoccupent le développement de la région.

Les questions qu'ils ont posées au cours des débats, ont tourné autour des problèmes suivants :

- l'électrification dans les départements de Podor ne concerne que les localités situées le long des axes routiers ;
- A quand le démarrage du projet d'électrification dans la Région notamment à Mpal ;
- La mise en place du matériel pour les 18 concessions ;
- Les villages concernés par l'électrification ;
- La nécessité pour l'ASER de veiller à l'allègement des coûts ;
- Le nécessaire couverture de l'ensemble des villages de la région ;
- L'existence de beaucoup de zones non encore électrifiées dans la région ;
- La nécessité de réserver une attention particulière à l'île à morphil compte tenu de sa situation géographique ;
- La nécessité d'étendre le projet d'électrification dans les zones urbaines en raison du niveau de pauvreté qui y règne.

- La valorisation des énergies de substitution comme le solaire et la question de la sécurité des infrastructures.
- L'intérêt du point de vue économique de réduire le coût de production des forages par l'électrification.
- La résolution des contraintes liées à l'enclavement et à l'insécurité dans les aménagements hydro-agricoles.

Réponses

Par rapport aux différents problèmes soulevés, M.Aliou NIANG, Directeur de l'ASER a apporté les réponses ci-après :

- Le souci d'équilibre a conduit l'ASER à retenir un certain nombre de ménages à électrifier. Une attention particulière sera portée aux zones vulnérables ;
- Les villages qui sont dans la zone de SENELEC ne sont pas concernés par le programme d'électrification rurale. Il appartiendra donc à la SENELEC de développer ses investissements dans ces localités ;
- Le démarrage du programme est fixé d'ici juillet 2005 dans la Région. Le processus d'appel d'offres international pour le choix des opérateurs est lancé avec un calendrier bien déterminé ;
- Moins de 10% des terres sont concernées par la mécanisation, pour la transformation et la conservation, il faut de l'énergie renouvelable. Cette approche prône la neutralité technologique ;
- Pour chaque village, la technologie jugée la plus apte sera choisie ;
- Le village de Gandiol et l'île à morphil vont bénéficier du projet d'électrification rurale. Pour le village de Gandiol, la réalisation se fera dans le courant 2005. Pour Guédé village, le Président de la République a donné des instructions pour l'électrification de la communauté rurale avant 2005 ;
- Les pôles de développement constituent les cibles prioritaires du projet d'électrification rurale. A ce propos, des instructions sont données pour terminer l'électrification des chefs-lieux de communautés rurales avant 2004. Toutefois, l'ASER veillera à ce que les opérateurs ne se focalisent pas uniquement sur les zones rentables ;
- En ce qui concerne le parc éolien que la Région envisage de créer dans la communauté rurale de Gandon, la loi donne à la SENELEC le statut d'unique acheteur. Donc pour pouvoir commercialiser l'énergie produite, la région doit négocier avec la SENELEC afin qu'un accord soit trouvé entre elles ;
- Dans l'optique d'une rationalisation de l'éclairage public, il est nécessaire de réfléchir sur une approche d'économie des énergies. Il est envisageable d'aller vers un partenariat entre la collectivité et les populations dans lequel ces dernières paieront une taxe pour aider à la prise en charge de la facture d'électricité.

Les zones de Diama et de Rosso constituent des zones économiquement viables, de sorte que l'ASER verra comment bénéficier du partenariat avec la SAED pour électrifier tous les villages qui se situent dans les périmètres agricoles.

A la suite de ces réponses apportées, le Président du Conseil Régional a repris la parole pour remercier encore une fois le Directeur de l'ASER pour son brillant exposé et les conseillers pour la qualité et la hauteur des débats.

Pour marquer l'intérêt qu'il accorde au projet d'électrification rurale, le conseil adoptera très prochainement une résolution dont l'objet sera de demander au gouvernement l'électrification de tous les villages de la région de Saint-louis, d'ici 20 ans. Cette question préoccupe particulièrement les populations qui l'ont exprimé au Président lors de la tournée économique qu'il a effectuée dans la région.

M Aliou NIANG a enfin demandé au Directeur de l'ASER de compléter l'exposé en fournissant aux conseillers les indications sur les énergies utilisées et la carte de l'électrification dans la région. Le rapport de cette rencontre sera soumis à la prochaine session du Conseil Régional.

Pour les besoins de la pause, une suspension de séance a été observée à 13h30.

A la reprise à 15h, le représentant du Directeur de l'hydraulique, empêché, a présenté la politique hydraulique du Sénégal avec un accent particulier sur la région. Auparavant, il a remercié le Président du Conseil Régional et les conseillers pour l'intérêt qu'ils portent à la politique hydraulique notamment à l'hydraulique agricole.

Selon lui, une bonne maîtrise des ressources en eau constitue pour un pays sahélien comme le Sénégal une des conditions essentielles à l'amélioration du cadre de vie des populations. C'est pourquoi, le secteur de l'hydraulique est érigé au rang de priorité de la politique de l'Etat du Sénégal. Cependant, malgré les efforts consentis, d'importants besoins en eau restent à couvrir, notamment dans la région de Dakar et en milieu rural. Après avoir défini les préoccupations qui fondent la stratégie de développement du secteur de l'hydraulique et rappelé les objectifs stratégiques du ministère chargé de l'hydraulique, M. Babacar Diop s'est longuement appesanti sur le programme du Gouvernement en matière d'hydraulique dans la région de Saint-louis à travers une présentation du contexte naturel, une intégration sur la situation actuelle de l'approvisionnement en eau potable de la région ; enfin une esquisse des perspectives.

Du point de vue du contexte naturel, la région de Saint-louis présente des ressources en eau souterraine à forte salinité et de qualité médiocre dans les départements de Saint-louis et de Dagana.. Les seuls endroits où l'on peut obtenir de l'eau douce à partir des eaux souterraines sont localisés dans le département de Podor.

Cette situation explique le nombre assez élevé de villages ne disposant pas de forages ou de puits modernes pour l'alimentation en eau potable.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable de la région de Saint-louis une distinction est faite entre milieu urbain et milieu rural.

En effet, si dans les centres urbains (Saint-louis, Dagana, Richard-toll, Podor) l'alimentation en eau assurée par la SDE à partir des eaux de surface en milieu rural par contre, la réalisation de forages constitue l'épine dorsale de la politique hydraulique définie en 1981. Ainsi, nombreux projets ont été développés ou sont en cours de réalisation pour résoudre le problème du manque d'eau potable.

Pour être en phase avec les recommandations de l'OMS consistant à assurer au monde rural un taux de desserte de 35 litres par jour et par habitant, le gouvernement du Sénégal s'est investi dans la densification de son réseau national hydraulique par la réalisation dans la région des programmes suivants :

- Le programme régional solaire / phase II, financé par l'Union européenne et qui couvre les régions de Saint-louis, Matam, Fatick et Kaolack
- Le projet AEP des localités de la zone de Gorom Lampsar qui permettra l'approvisionnement de 52 localités en eau potable à partir des eaux de surface. Après l'exposé présenté par M.Diop, les conseillers ont soulevé les points suivants :
- La nécessité de trouver des solutions à l'approvisionnement en eau potable de certaines localités de Podor, de Ndiayéne Pendao etc. pour parer à l'existence de maladies hydriques.
- Les problèmes notés dans la gestion des forages.
- L'impact de la baisse du niveau du fleuve Sénégal et la gestion du barrage de Diama par rapport à l'approvisionnement en eau potable de certaines localités (NDiawdoune, Bango) et la pratique des cultures de décrue dans la vallée.
- La connexion à trouver entre l'ASER et la politique hydraulique dans la région
- L'impact du chenal sur la dynamique du fleuve en amont de Diama.
- Les problèmes posés par les eaux de drainage dans les villages qui bordent le fleuve Sénégal.
- Le déséquilibre noté dans l'implantation de forages dans la région. A ce propos, il est signalé que certaines zones du diéri et Gaé ne disposent pas encore de forage.
- La suite qui a été réservée au projet 60 points d'eau dont le financement est déjà acquis et le démarrage annoncé depuis longtemps.
- La cherté de la facture d'eau ainsi que les problèmes que les populations rencontrent pour payer leur facture au niveau des guichets de la SDE.
- La politique initiée par le Conseil Régional dans la Région avec l'appui de ses partenaires pour résoudre le problème d'accès à l'eau potable des populations. Dans ce sens, il est annoncé le démarrage des travaux pour la réalisation de la station d'épuration dans les gros villages situés auprès des cours d'eau, programme facilité par l'implantation du projet alizé.

Dans sa réponse M. Babacar Diop a indiqué que le taux de couverture de la consommation d'eau potable se situe à 28l/j par habitant au Sénégal.

Pour ce qui est spécifiquement de Saint-Louis, ce taux est pour l'instant inconnu. Cependant, avec le projet Gorom Lampsar, on espère atteindre 35 l/j/hbt recommandé par l'OMS.

Sur le plan hydrogéologique, Saint-Louis présente des contraintes majeures qui font que les eaux souterraines sont salées. Devant cette situation, l'alternative consiste à assurer l'approvisionnement des populations en eau potable à partir des eaux de surface. Tel est d'ailleurs, l'objet du projet Gorom Lampsar qui touche plus de 50 villages de la Région, confrontés à des problèmes d'accès à l'eau potable.

En ce qui concerne le projet de 60 points d'eau, M.Diop a précisé qu'il s'agit d'une étude. 22 localités sont recensées dans le département de Podor.

Si certains arrondissements ou chefs lieux de Communautés Rurales ne disposent pas encore d'un dispositif d'adduction d'eau potable, cela est dû au problème de la nappe qui est salée par endroit.

Pour le maillage des localités en infrastructures hydraulique, la distance réglementaire est de 15km. La politique actuelle tend vers la réalisation d'un grand forage(château d'eau) de 25m de hauteur ; ce qui permet de réaliser de grandes adductions d'eau jusqu'à 7 à 10km.

A la suite de M.Diop, M. Ousmane Diagne du service régional de l'hydraulique a répondu par rapport à l'impact de la baisse du niveau du fleuve Sénégal et la gestion du barrage de Diama sur l'approvisionnement de certaines localités en eau potable et la pratique de cultures de décrue. Il a relevé que le système de gestion qui est appliqué par le service de l'hydraulique privilégie la consommation de Saint-Louis sur la culture irriguée.

Quant au représentant de la SDE, Demba N'diaye, il a apporté les précisions ci-après :

- la SDE ne gère que les centres urbains : Saint-Louis, Rosso, Podor. Ndioum et Mpal, sont alimentés par les forages.
- Deux types de branchement sont distingués. Le premier est le branchement ordinaire. Lorsque le client paie les frais de branchement, le branchement est réalisé à 100% dans les 15jours qui suivent la demande.
- L'autre type, c'est le branchement social. Depuis la réforme en 1996 du secteur de l'eau, qui a vu la création de trois structures différentes (la SDE, la SONES, et L'ONAS) l'Etat paie les branchements sociaux pour permettre aux populations d'accéder à l'eau potable à moindre coût.

Une fois que la SDE reçoit la lettre de commande de la SONES, le branchement est réalisé dans les 30j qui suivent. Dans ce type de branchement, il faut préciser que c'est la SONES qui met le matériel nécessaire à la disposition de la SDE. Le volume important des demandes reçues de même que le retard dans la fourniture du matériel peuvent expliquer les retards dans la réalisation de ces branchements sociaux.

Les files d'attente déplorées par les populations au niveau des guichets s'expliquent par le fait que celles-ci attendent toujours la dernière minute pour payer leur facture.

Or, elles reçoivent leur facture 3 semaines auparavant. Néanmoins des efforts sont faits dans le sens de la multiplication des guichets de paiement.

Il y a un contrat de performance que lie la SDE à la SONES et qui impose un temps de recouvrement dont le non-respect entraîne des pénalités.

Par rapport à la cherté de l'eau, il faut dire que la politique tarifaire relève de l'Etat et le paiement se fait en fonction des tranches définies par l'OMS.

Comparée à la SENELEC qui applique une tarification dégressive, la SDE tente de rationaliser la consommation de l'eau en décourageant le gaspillage.

Pour le Président du Conseil Régional, les problèmes posés par les conseillers, relatifs à la cherté de l'eau, constituent de réelles préoccupations pour les populations locales.

A cet effet, une correspondance sous forme de mémorandum sera adressée à la SDE où tous les problèmes seront posés.

Un rapport général sera fait et soumis pour validation au Conseil Régional. C'est sur la base de ce rapport que la région compte réagir à la politique hydraulique.

Pour améliorer le service clientèle, le Président du Conseil Régional a demandé à la SDE d'insister sur l'information et la communication. Une motion spéciale de remerciements a été décerné par le président à l'endroit de M Demba NDIAYE, M Babacar DIOPet M. Ousmane DIAGNE pour les éclairages qu'ils ont apportés aux questions soulevées par les conseillers.

Pour l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour :

- Rapport de tournée du Président du Conseil Régional ;
- Mémorandum de la Chambre des Métiers ;
- Validation du Cadre Permanent de Concertation des Collectivités ;
- Exposé du conseiller Mamadou FALL sur la technologie silicatique, une nouvelle vie dans le désert.

Le Président a demandé aux conseillers de faire parvenir leurs suggestions par écrit. pour cause, il est attendu pour la cérémonie de réception de matériels à l'hôpital de Saint-Louis en présence de Monsieur Bacar DIA, Ministre des Relations avec les

Institutions Parlementaires Nationales, Régionales et de l'Union Africaine, représentant du Ministre de la Santé et de la Prévention Médicale.

Après ces quelques précisions, la parole fut donnée au Directeur de l'ARD, M. Bouna WARR pour faire le point de la situation des projets.

Selon lui, il y a moins de projets cette année comparé aux années précédentes. Cela s'explique par les élections en France dans lesquels nos partenaires étaient engagés.

Malgré cela, des Fonds ont pu être mobilisés pour la tenue du Forum pour l'emploi des jeunes. Le Centre de Ressources pour l'Emploi des Jeunes, qui est une résultante de ce forum, est en cours de réalisation. Le financement porte sur 75 millions dont 25 millions de la région, 25 millions du Nord Pas de Calais et 25 millions de la région Rhône-Alpes.

Dans le cadre du projet de tricotage piloté par Michel ALGOUD, 2 femmes ont déjà été choisies et ont subi une formation à Lyon.

En ce qui concerne le projet de démultiplication de Guélakh, l'ancrage institutionnel échappe de plus en plus à la région parce qu'il intéresse le Président de la République.

Les partenaires sont disponibles pour ce qui est du projet FREDIC. Il s'agit d'un projet qui appuie à la modernisation et à la professionnalisation de l'élevage dans la région, à Ndioum précisément.

Les préalables au démarrage du projet sont en voie de règlement. La visite prochaine du Président en Rhône-Alpes pourrait permettre de régler définitivement les problèmes identifiés.

A la suite de M. Bouna WARR, Monsieur Aliou NIANG a noté qu'il y a quelques clarifications à apporter entre la région et ses partenaires à propos du FAIL et du FREDIC. Pour le premier, de nombreux rapports sont produits sur la forme de gestion du fonds, mais il reste à finaliser avec les partenaires sur le mode de financement.

Quant au FREDIC, les blocages notés se situent au niveau des attributions à conférer au comité de pilotage. Le Président du Conseil Régional envisage d'aller en octobre en France pour les régler définitivement.

C'est sur ces considérations que la réunion de la commission permanente a pris fin à 17h25

Le Président

Aliou NIANG

Le Rapporteur

Babacar FAYE

